

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Délibération n° D-2019-205

**Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Approbation du compte administratif 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/06/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/06/2019

Président :

MONSIEUR MARC THEBAULT

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Nathalie SEGUIN.

Direction des Finances

**Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Approbation du compte
administratif 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 4 juin 2019.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2018 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe ;
- conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Marc THEBAULT a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif. Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	3

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

2018
RAPPORT DE PRESENTATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET DE LA REGIE A
AUTONOMIE FINANCIERE
ENERGIES RENOUVELABLES

Introduction

Ce budget correspond à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les groupes scolaires J. Zay, L. Pasteur et J. Jaurès et le CTM de la Chamoiserie, et à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.

L'exercice 2018 se solde par un excédent d'exploitation et d'investissement respectivement de 12 K€ et 24 K€.

S'agissant d'une régie à autonomie financière, la gestion doit permettre son autosuffisance. Néanmoins, un système d'avance remboursable avec le budget principal permet le fonctionnement d'un compte de trésorerie indépendant de celui du budget principal.

Pour mémoire, depuis la création du SPIC, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€, dont le remboursement a débuté en 2014 avec un échéancier prévisionnel jusqu'en 2020.

CA 2018 - VUE D'ENSEMBLE (Réal et ordre en K€)
RÉGIE ENERGIES RENOUVELABLES

Données au 25/03/2019

		Dépenses	Recettes	Résultat 2018	Résultat 2017 (pour mémoire)
Réalizations de l'exercice	Exploitation	25,6	37,7	12,1	11,3
	<i>Ecritures réelles</i>	4,9	34,1	29,1	25,5
	<i>Ecritures d'ordre</i>	20,7	3,7	-17,1	-14,2
	Investissement	7,2	31,4	24,1	-101,0
	<i>Ecritures réelles</i>	0,0	7,1	7,1	-115,2
	<i>Ecritures d'ordre</i>	7,2	24,3	17,1	14,2
Résultats antérieurs reportés (exercice 2017)	Reports en section d'exploitation (002)		48,8	48,8	44,5
	Reports en section d'investissement (001)	7,1		-7,1	93,9
TOTAL	(réalisations + résultats antérieurs)	39,9	117,9	77,9	48,8
Restes à réaliser Restes à Réaliser à reporter en 2019	Exploitation				
	Investissement	60,5		-60,5	0,0
RESULTAT CUMULE	Exploitation	25,6	86,5	60,8	55,8
	Investissement	74,8	31,4	-43,4	-7,1
	TOTAL CUMULE	100,4	117,9	17,4	48,8

En K€		CA 2017	VOTE 2018	CA 2018	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en k€)	Ecart CA 2018 / CA 2017 (en %)	Ecart CA 2018 / VOTE 2018 (en k€)	Ecart CA 2018 / VOTE 2018 (en %)
A°	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	29,54	32,30	34,06	4,52	15,3%	1,76	5,4%
B°	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	4,05	20,58	4,92	0,87	21,4%	-15,66	-76,1%
C = A - B	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)	25,49	11,72	29,14	3,65	14,3%	17,42	148,6%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	25,49	11,72	29,14	3,65	14,3%	17,42	148,6%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	25,49	11,72	29,14	3,65	14,3%	17,42	148,6%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	48,77	0,00				
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	25,49	60,49	29,14	3,65	14,3%	-31,35	-51,8%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	136,81	67,56	0,00	-136,81	-100,0%	-67,56	-100,0%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	21,60	7,07	7,07	-14,53	-67,3%	0,00	0,0%
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-115,21	-60,49	7,07	122,28	-106,1%	67,56	-111,7%
I	Financement disponible pour l'investissement	25,49	60,49	29,14	3,65	14,3%	-31,35	-51,8%
O=N-I**	Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%

° hors résultat antérieur reporté
 * ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement
 ** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

Les recettes d'exploitation : 34,06 K€, + 4,5 K€ de CA à CA

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur les groupes scolaires Jean Zay, Louis Pasteur et Jean Jaurès, et sur la toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

Ce dernier site à été mis en service en septembre 2017, la première facturation s'est faite en septembre 2018 pour une année complète.

SITES	CA 2017 Production en KWH	CA 2017 Recettes en €	CA 2018 Production en KWH	CA 2018 Recettes en €	Tarif 2018 cts €/kwh	mise en service (périodicité facturation)
GS Jean Zay	29 064	7 952 €	26 136	7 150 €	27,356	sept.-13
GS Pasteur	41 681	11 375 €	42 295	11 574 €	27,365	déc.-13
GS Jean Jaurès	37 427	10 214 €	38 449	10 522 €	27,365	déc.-13
CTM de la Chamoiserie	0		37 775	4 813 €	12,74	sept.-17
TOTAL	108 172	29 541 €	144 655	34 058 €		

Les dépenses d'exploitation : 4,92 K€ , + 0,87 K€ de CA à CA

Il s'agit de charges à caractère général permettant de faire face aux dépenses de :

- redevance d'accès au réseaux EDF
- maintenance des panneaux
- suivi et évaluation de l'exploitation des installations de panneaux

Il s'agit également de dépenses relatives à l'impôt sur les sociétés.

Les dépenses d'investissement : 0 K€, -136,81 K€ de CA à CA

En 2018, il n'y a pas eu de nouvelles installations. Les seuls crédits inscrits correspondaient à l'échéance de remboursement de l'avance du budget principal qui n'a pas été effectuée faute de trésorerie (reste à réaliser).

Les recettes d'investissement : 7,07 K€ , -14,53 K€ de CA à CA

En 2018, aucune participation n'a été perçue au titre de nouvelles installations. Les 7,07 K€ correspondent à l'affectation de l'excédent cumulé d'exploitation.

Echéancier des avances remboursables faites par le budget principal :

	Date versement avance	Montant de l'avance
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136 400 €
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40 000 €
Avance n°3 (à rembourser sous 10 ans)	2016	66 500 €
TOTAL		242 900 €

ECHEANCIER DU REMBOURSEMENT									
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	28 050 €	10 000 €	58 000 €		40 350 €				
40 000 €									
			6 650 €		42 440 €	17 410 €			
40 000 €	28 050 €	10 000 €	64 650 €	- €	82 790 €	17 410 €	- €	- €	- €

	Date versement avance	Montant de l'avance
Avance n°1	2013	136 400 €
Avance n°2	2014	40 000 €
Avance n°3	2016	66 500 €
TOTAL		242 900 €

SOLDE DU CAPITAL RESTANT DU SUR LES AVANCES au 31/12/N									
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
136 400 €	108 350 €	98 350 €	40 350 €	40 350 €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		66 500 €	59 850 €	59 850 €	17 410 €	- €	- €	- €	- €
136 400 €	108 350 €	164 850 €	100 200 €	100 200 €	17 410 €	- €	- €	- €	- €